



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 66826

Texte de la question

Alors que le démarrage de la télévision numérique terrestre (TNT) s'effectue grâce à la mise en service des 17 premiers sites, permettant de couvrir les principales agglomérations telles Paris et la région parisienne, Bordeaux, Brest, Lille, Lyon, Marseille, Niort, Rennes, Rouen, Toulouse et Vannes, M. François-Xavier Villain demande à M. le ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui indiquer le calendrier de mise en service de la TNT dans le sud du département du Nord et plus particulièrement dans l'arrondissement de Cambrai.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge le ministre de la culture et de la communication sur le calendrier d'évolution de la couverture de la télévision numérique terrestre (TNT) dans la partie sud du département du Nord. Le calendrier initial de déploiement de la TNT décidé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le 8 juin 2004 prévoit une extension progressive du taux de couverture. Celui-ci était de 35 % de la population au 31 mars 2005 pour le démarrage, aujourd'hui de 50 %, puis il s'étendra à 65 % à la fin du premier semestre 2006 et à 85 % en 2007. Ainsi, deux sites de diffusion de la TNT sont aujourd'hui prévus dans la partie sud du département du Nord, à Valenciennes et Maubeuge. Toutefois, toutes les fréquences nécessaires au lancement de la TNT pourraient ne pas être disponibles tant que la diffusion analogique sera conservée, les travaux de planification et de coordination des fréquences avec les pays voisins n'ayant pas permis à ce stade d'identifier toutes les ressources utiles. Afin de veiller à ce que l'ensemble des Français puissent bénéficier d'une offre de télévision en qualité numérique, un groupe de travail, coprésidé par le CSA et la direction du développement des médias, a été mis en place en avril dernier. Ses premières conclusions sont attendues courant octobre 2005. Ce groupe, qui associe acteurs privés et administrations concernées, doit examiner l'ensemble des différents moyens envisageables pour assurer l'accès de tous aux programmes de télévision numérique : l'extension de la couverture de la TNT, que ce soit par l'installation de nouveaux émetteurs ou l'augmentation de la puissance des émetteurs déjà installés, mais également la recherche de la complémentarité avec les autres vecteurs de diffusion ou de distribution de la télévision. Ce groupe pourra aussi étudier et proposer des scénarios de migration accélérée vers le numérique dans les zones, notamment frontalières, où la pénurie de fréquences le rendrait nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66826

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2005, page 5719

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10180